

Depuis 2017, les démarches pour les cartes grises s'effectuent seulement sur le site officiel du gouvernement : <https://immatriculation.ants.gouv.fr/>

Des sites internet agissent frauduleusement en se faisant passer pour le site officiel du gouvernement et ainsi faire payer les démarches pour l'obtention de la carte grise, normalement gratuites. Informez-vous sur le vrai prix de la carte grise et les différentes fraudes avec le [guide pratique](#).

Si vous avez éprouvé des difficultés dans vos démarches, vous pouvez vous tourner vers un garage automobile agréé près de chez vous : [garage 46](#).

Pour toute étape concernant la perte du certificat d'immatriculation, veuillez vous diriger vers le [guide explicatif](#).

Merci de bien vouloir me faire un retour une fois effectué.

Bien cordialement,



Laurent Longo
Infos Régions - Service
Communication
+33 6 35 32 92 80